

Frédéric Bierry : « Je me sens un peu trahi »

Nombreuses sont les personnes qui s'émeuvent suite à la démolition de la maison de 1662 à Geudertheim. Frédéric Bierry, président du conseil départemental, qui avait pris position en faveur de la sauvegarde de la maison sous une forme ou une autre, dit « avoir été échaudé par cette histoire ».

« J'ai découvert dans la presse que Pierre Gross a fait démolir la maison ». Frédéric Bierry, qui rappelle son programme "La maison alsacienne du XXI^e siècle" mis en place dès 2019, ne s'attendait pas à un dénouement aussi brutal. La réflexion, intervenue en cours de route, après le cri d'alarme de l'ASMA (association pour la sauvegarde de la maison alsacienne), avait mobilisé des élus départementaux et des spécialistes. Une réflexion engagée, alors que le conseil municipal de Geudertheim avait déjà opté pour un avant-projet prévoyant la démolition.

« Je pensais que notre demande était actée »

« Nous n'avons pas mis en cause le financement départemental à hauteur de 200 000 euros pour la construction d'une école maternelle avec périscolaire. Mais



La maison Greder au soir du 30 septembre, réduite en miettes. DR

j'attendais, en contrepartie, que le maire s'engage soit sur la réutilisation, soit sur une destruction/reconstruction, par exemple avec notre opérateur immobilier, note Frédéric Bierry. Je pensais que notre demande était actée.»

Une lettre ouverte

Même son de cloche du côté de l'ASMA qui a envoyé le 8 octobre une lettre ouverte au président Bierry et à 50 décideurs. « Pendant de longs mois, l'ASMA et des élus du conseil départemental ont essayé de faire comprendre au maire de Geudertheim que sa commune se doit de participer à leur effort pour sauver tout ce qui peut

l'être du patrimoine architectural rural, en l'occurrence la maison alsacienne ».

Et Bernard Duhem, président de l'ASMA, de poursuivre : « Cette affaire pose inévitablement la question du pouvoir et du rôle du conseil départemental en matière de soutien aux communes [...] Comment les recommandations écrites du président du conseil départemental (*sa lettre du 10 juillet, NDLR*) peuvent-elles être dédaignées de la sorte ? »

Une interrogation qui amène le président du conseil départemental – qui salue au passage le travail de sensibilisation de l'ASMA – à envisager une clause de protection à intégrer désormais dans les contrats départementaux. « On aurait pu trouver une solution intelligente. Je le regrette. Je vais en tirer des leçons. Oui, je me sens un peu trahi ».

Bien sûr, des cas de figure similaires (une maison alsacienne qui se trouve sur l'emprise d'une future construction) ne sont pas pléthore. Néanmoins, le cas "Greder" pourrait influencer sur l'attitude des maires quand il s'agit d'accorder un permis de démolir, y compris dans le cadre d'un projet privé. Pour rappel, entre 300 et 400 maisons alsaciennes sont rasées chaque année en Alsace.

L'ASMA n'a pas remporté la bataille mais elle a marqué des points. Le maire de Geuder-

Les réactions, un petit choix

Marc Grodwohl, fondateur de l'écomusée d'Alsace. - « Une alternative aurait peut-être pu être trouvée. Je vois dans le bulletin communal que les frais de justice ont été élevés, quelle perte sèche pour tous. Ces sommes auraient sans doute suffi à étudier l'intégration du monument au nouveau projet [...] Il est à espérer que les collectivités (région, départements, intercommunalités) retiennent le critère de durabilité du patrimoine dans leurs décisions de cofinancer des projets locaux ».

Michel Knittel, historien local et ancien membre du comité directeur de la Fédération des Sociétés d'histoire d'archéologie d'Alsace. - « La municipalité de Geudertheim a fait [...] un choix parfaitement anachronique, en contradiction absolue avec la passion actuelle pour le patrimoine et l'attachement à nos racines, affiché par de plus en plus de Français, en quête de valeurs rassurantes dans un monde en forte mutation et à l'avenir incertain ».

Nicolas Mengus, docteur en histoire. - « J'avais pris parti pour la conservation de la maison Greder [...] en raison de son âge vénérable et de son intérêt patrimonial. J'estime qu'il est de notre devoir de préserver ce patrimoine qui appartient à tous. [...] Lorsque l'architecture alsacienne ressemblera à celle de n'importe quel lotissement de France, serons-nous fiers d'avoir effacé de notre mémoire l'héritage de nos aînés ? »

Georges Bischoff, professeur émérite à l'Université de Strasbourg. - « Cette mise à mort programmée illustre une forme de vandalisme qu'on croyait passée de mode au XXI^e siècle. [...] Construite en 1662, cette maison était un monument au sens premier de ce mot, le trait d'union permanent entre les temps anciens, notre présent et l'avenir. Elle incarnait la résilience des habitants de Geudertheim au lendemain de la Guerre de Trente Ans. Elle avait connu les générations successives et méritait d'être conservée pour sa valeur d'usage aussi bien que pour dimension pédagogique. Elle était parfaitement compatible avec la modernité ».

Jean-Marie Nick, président honoraire de "Châteaux forts et villes fortifiées d'Alsace", président de Pro Hugstein. - « Je regrette énormément que le dialogue n'ait pas pu aboutir pour la sauvegarde de la maison Greder. »

Charles Schlosser, ancien maire de Lembach. - « Pendant 25 ans j'ai été maire de la commune de Lembach, fier de sa centaine de belles maisons à colombage. Mon implication aux côtés des propriétaires désireux de raser leur vieille maison leur a permis non seulement de les sauver, mais surtout de les valoriser. Aujourd'hui ils sont fiers de leur décision et m'en sont même reconnaissants. »

Le dispositif patrimoine du Département

Dans le cadre du dispositif patrimoine mis en place en mars 2019, 36 dossiers représentant 45 logements ont été soutenus à hauteur de 272 084 € par le Département. 114 dossiers sont en cours de montage. Ce dispositif s'adresse aux propriétaires d'une construction remarquable datant d'avant 1948 et qui souhaitent la rénover. Il cherche à préserver et valoriser l'architecture tout en rendant les demeures plus confortables et moins énergivores. Il y a un accompagnement technique (258 conseils ont été donnés depuis le lancement du dispositif) et financier. Huit communautés de communes et 166 communes ont adhéré pour l'instant au dispositif. Les aides départementales peuvent être complétées par une aide de la commune ou de l'intercommunalité.

Voir www.bas-rhin.fr sous habitat-environnement.

theim, qui ne voulait pas nous expliquer pourquoi il n'a pas fait démonter la maison - comme il l'avait pourtant lui-même proposé -, n'a certes rien fait d'illégal. Le PLU permettait la démolition et le tribunal administratif (TA) lui avait donné raison. De son côté, le recours de l'ASMA contre le PLU du Kochersberg qui, une première, inclut la protection du patrimoine mais pas suffisamment au goût de l'association, court toujours. Sur proposition du TA, les deux par-

ties ont accepté une médiation. La première réunion se déroulera en novembre. Reste un compromis à trouver pour permettre aux élus et aux particuliers de protéger le patrimoine et de le financer.

À noter que le Département accorde dans le cadre du plan patrimoine une aide aux particuliers qui rénovent leur patrimoine (*voir encadré*), sous condition que les communes ou communautés de communes y adhèrent.

Eva KNIERIEMEN